

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01933

Numéro SIREN : 518 048 152

Nom ou dénomination : STUDIA

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt 7637

Comptes Annuels

SAS STUDIA

EUROPARC SAINTE VICTOIRE

13590 MEYREUIL

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

SIRET : 51804815200020

Bâtiment Le Gamma – 95 Avenue des Logissons – 13770 Venelles

SAS Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA

TEL: 04.42.54.06.22 - FAX: 04.42.54.07.50 - SIRET 434 232 666 000 25 - NAF 6920Z

SAS au capital de 150 000 € - Site Web : www.exelio.fr E-mail : contact@exelio.fr

Sommaire

Attestation

Comptes Annuels

Annexes

Liasse fiscale Réel Normal IS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 08/12/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS STUDIA relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	17 720 991
Chiffre d'affaires	11 241 941
Résultat net comptable (Bénéfice)	317 250

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VENELLES
Le 30/03/2018

LAURENT BORG
EC

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Bilan Actif synthétique	2/55

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement	661 359	69 443	591 916	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	121 555	77 161	44 394	74 537
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 191	9 927	20 264	
Autres immobilisations corporelles	350 289	238 694	111 596	71 982
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Autres participations	5 375 299		5 375 299	4 814 591
Créances rattachées aux participations	19 658		19 658	
Autres immobilisations financières	327 089		327 089	240 622
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 885 440	395 224	6 490 216	5 201 731
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	3 177 390	33 586	3 143 804	1 897 914
Autres créances	7 381 131		7 381 131	2 006 183
<i>Divers</i>				
Disponibilités	615 692		615 692	225 959
Charges constatées d'avance (3)	67 492		67 492	22 179
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 241 704	33 586	11 208 119	4 152 235
Frais d'émission d'emprunt à étaler	22 656		22 656	
TOTAL GENERAL	18 149 801	428 810	17 720 991	9 353 966
(3) Dont à plus d'un an (brut)			5 749 320	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Bilan Passif synthétique	3/55

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	469 287	389 433
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 745 165	1 978 314
Réserve légale	38 224	38 224
Autres réserves	440 737	1 086 888
Report à nouveau	-483 056	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	317 250	-483 056
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 527 608	3 009 803
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	45 360	45 360
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 360	45 360
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	1 643 292	1 000 035
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 313 928	1 067 023
Emprunts et dettes financières diverses (3)	50 689	62 063
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 821 727	2 816 453
Dettes fiscales et sociales	1 367 291	987 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000	
Autres dettes	720 523	366 225
Produits constatés d'avance (1)	5 573	
TOTAL DETTES	14 148 023	6 298 803
TOTAL GENERAL	17 720 991	9 353 966
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 237 687	499 078
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 910 336	5 799 725
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	514 080	448 675
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Compte de résultat	4/55

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				83 628
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	11 241 941		11 241 941	7 643 451
Chiffre d'affaires net	11 241 941		11 241 941	7 727 079
Production stockée				-67 873
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 928
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			43 909	16 654
Autres produits			1 702	94
Total produits d'exploitation (I)			11 287 551	7 678 882
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 789	56 407
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 885	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 953 333	5 310 108
Impôts, taxes et versements assimilés			84 778	80 526
Salaires et traitements			751 751	1 373 364
Charges sociales			383 854	538 259
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 611	69 928
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 500	32 086
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			874	164
Total charges d'exploitation (II)			10 349 374	7 460 843
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			938 177	218 039
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			21 153	37 138
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			21 153	37 138
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			184 230	131 687
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			184 230	131 687
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-163 077	-94 548
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			775 100	123 491

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Compte de Résultat (suite)	5/55

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-17 096	
Total produits exceptionnels (VII)	-17 096	
Sur opérations de gestion	438 310	561 186
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 360
Total charges exceptionnelles (VIII)	438 310	606 546
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-455 406	-606 546
Impôts sur les bénéfices (X)	2 444	
Total des produits (I+III+V+VII)	11 291 609	7 716 020
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 974 359	8 199 076
BENEFICE OU PERTE	317 250	-483 056

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Soldes intermédiaires de gestion Simplifié	6/55

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises			83 628	100,00	-83 628	-100,00
Coût d'achats marchandises vendues	3 789		56 407	67,45	-52 618	-93,28
MARGE COMMERCIALE	-3 789		27 221	32,55	-31 010	-113,92
Production vendue	11 241 941	100,00	7 643 451	100,00	3 598 490	47,08
Production stockée			-67 873	-0,89	67 873	-100,00
Cie de matières et sous-traitance	7 819 469	69,56	4 301 058	56,27	3 518 411	81,80
MARGE DE PRODUCTION	3 422 472	30,44	3 274 519	42,84	147 953	4,52
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	11 241 941	100,00	7 727 079	100,00	3 514 862	45,49
MARGE BRUTE GLOBALE	3 418 683	30,41	3 301 740	42,73	116 942	3,54
Autres achats et charges externes	1 135 748	10,10	1 009 050	13,06	126 699	12,56
VALEUR AJOUTEE	2 282 935	20,31	2 292 691	29,67	-9 756	-0,43
Subventions d'exploitation			2 928	0,04	-2 928	-100,00
Impôts, taxes et verst assimilés	84 778	0,75	80 526	1,04	4 252	5,28
Charges de personnel	1 135 604	10,10	1 911 624	24,74	-776 019	-40,59
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 062 552	9,45	303 469	3,93	759 083	250,14
Reprises s/ charges et Transferts	43 909	0,39	16 654	0,22	27 255	163,66
Autres produits	1 702	0,02	94		1 607	NS
Dot. amortissements et provisions	169 111	1,50	102 014	1,32	67 097	65,77
Autres charges	874	0,01	164		710	433,09
RESULTAT D'EXPLOITATION	938 177	8,35	218 039	2,82	720 138	330,28
Produits financiers	21 153	0,19	37 138	0,48	-15 985	-43,04
Charges financières	184 230	1,64	131 687	1,70	52 544	39,90
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	775 100	6,89	123 491	1,60	651 609	527,66
Produits exceptionnels	-17 096	-0,15			-17 096	
Charges exceptionnelles	438 310	3,90	606 546	7,85	-168 236	-27,74
Résultat exceptionnel	-455 406	-4,05	-606 546	-7,85	151 140	-24,92
Impôts sur les bénéfices	2 444	0,02			2 444	
RESULTAT DE L'EXERCICE	317 250	2,82	-483 056	-6,25	800 306	-165,68

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Règles et méthodes comptables	7/55

Désignation de la société : SAS STUDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 17 720 991 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 317 250 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Règles et méthodes comptables	8/55

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 17 984 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les retraites	9/55

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 866 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les effectifs et le DIF	10/55

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		

31/12/2017

Actif immobilisé

11/55

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement		661 359		661 359
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 960	9 595		121 555
Immobilisations incorporelles	111 960	670 954		782 914
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels		30 191		30 191
– Installations générales, agencements aménagements divers	59 054	116 101		175 155
– Matériel de transport	36 000			36 000
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 096	47 038		139 134
Immobilisations corporelles	187 151	193 330		380 480
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	4 814 591	580 366		5 394 957
– Prêts et autres immobilisations financières	240 622	86 468		327 089
Immobilisations financières	5 055 213	666 833		5 722 046
ACTIF IMMOBILISE	5 354 323	1 531 117		6 885 440

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Amortissement	12/55

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement et de développ. (I)		69 443		69 443
Autres immobilisations incorporelles (II)	37 424	39 640		77 161
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Install. techniques, matériel et outillage industr		7 847		9 927
Install. générales, agencements et aménageme	21 106	21 352		89 562
Matériel de transport	26 780	7 200		33 980
Matériel de bureau et informatique , mobilier	67 283	17 598		115 152
Total II	115 169	53 997		248 621
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	152 593	163 080		395 224

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur immo incorporelles	13/55

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	591 916	20,00
Total	591 916	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Tableau des provisions	14/55

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	45 360			45 360
Provisions pour dépréciation	32 086	1 500		33 586
Total	77 446	1 500		78 946
Exploitation		1 500		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Variation détaillée des stocks	15/55

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des créances	16/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	19 658		19 658
Autres	327 089		327 089
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 177 390	3 177 390	
Autres	7 381 131	1 631 811	5 749 320
Charges constatées d'avance	67 492	67 492	
Total	10 972 760	4 876 693	6 096 067

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des dettes	17/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	1 643 292			1 643 292
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	514 080	514 080		
– à plus de 1 an à l'origine	2 799 848	1 002 532	1 797 316	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50 031	50 031		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 821 727	6 821 727		
Dettes fiscales et sociales	1 367 291	1 367 291		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000		225 000	
Autres dettes (**)	721 181	149 102	572 079	
Produits constatés d'avance	5 573	5 573		
Total	14 148 023	9 910 336	2 594 395	1 643 292
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 643 292			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	835 029			
(**) Dont envers les associés	658			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	18/55

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
FACTURE A ETABLIR		96 551
Créances clients et comptes rattachés		96 551
AVOIR A RECEVOIR		68 325
Etat – produits à recevoir CVAE		4 082
Divers – produits à recevoir	500	
Autres créances	500	72 407
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	500	168 958

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	64 928	22 179
CCA GENVALUE	2 565	
Charges constatées d'avance	67 492	22 179
Total général	67 492	22 179

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Charges à payer	19/55

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	389 433	79 854		469 287

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	5 123	4
Banque – Intérêts courus à recevoir	5 326	7 461
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	10 449	7 465
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	106 695	144 987
FAR GENVALUE	12 101	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 796	144 987
PROVISION P/ CONGES PAYES	58 292	116 685
REMUNERATION VARIABLE	28 239	25 465
Frais de déplacements	7 415	6 583
GENVALUE frais depl	22	
CH.SOC. S/ PROVISION P/ CP	26 231	52 508
Charges sociales – charges à payer	12 708	
VERSEMENT COMITE ENTREPRISE	14 927	13 178
CHARGES REMUNERAT° VARIABLE		11 459
CAP TVTS	17 930	1 659
Etat – Taxe Apprentissage	5 946	9 961
ETAT – Formation Continue	8 745	19 945
ETAT – Effort construction	3 935	6 592
Formation continue GENVALUE	727	
Taxe ADESATT CAP		293
Taxe Apprentissage GENVALUE	696	
Taxe foncière CAP		88
CHARGES A PAYER GENVALUE	12 965	
Dettes fiscales et sociales	198 778	264 416
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	328 024	416 869

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	DG Capacité d'autofinancement	20/55

	31/12/2017	31/12/2016	01/01/1900
Résultat net	317 250,19	-483 055,71	
Capacité d'autofinancement	486 361,30	-335 681,42	

31/12/2017

Tableau des filiales

21/55

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
STUDIA TUNISIE 99 TUNISIE	4 545,00		60,00	
SAS STUDIA CONSEIL 75008 PARIS	1 011 896,00	234 760,00	59,39	27 688,00
SAS STUDIA INGENIERIE 13590 MEYREUIL	745 127,00	-73 317,00	100,00	-73 261,00
SAS STUDIA DIGITAL 13590 MEYREUIL	500 000,00	-11 860,00	90,00	-11 860,00
SAS STUDIA SOLUTIONS 13127 VITROLLES	979 600,00	1 748 000,00	100,00	504 648,00
STUDIA AFRIQUE 99 TUNIS	8 333,00		66,00	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GENCAP 75008 PARIS	20 000,00		35,00	
SAS HOLDIMMO 75008 PARIS	1 465 660,00	543 342,00	14,79	154 985,00

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur le compte de résultat	22/55

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
TOTAL		

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	
Dons, libéralités	100	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	339 296	
TOTAL	339 441	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur engagements financiers	23/55

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR ENCOURS CLIENT	2 491 973
Autres engagements donnés	2 491 973
Total	2 491 973
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Engagements donnés	24/55

	Montant en euros
BNP FACTOR ENCOURS CLIENT	2 491 973,00
Autres engagements donnés	2 491 973,00
Total	2 491 973,00
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Engagements reçus	25/55

	Montant en euros
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les immobilisations financières	26/55

Immobilisations financières

Titres immobilisés :

Les titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition.

À chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés.

Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions ;
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les immobilisations financières	27/55

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
STUDIA TUNISIE 99 TUNISIE	4 545		60,00	
SAS STUDIA CONSEIL 75008 PARIS	1 011 896	234 760	59,39	27 688
SAS STUDIA INGENIERIE 13590 MEYREUIL	745 127	-73 317	100,00	-73 261
SAS STUDIA DIGITAL 13590 MEYREUIL	500 000	-11 860	90,00	-11 860
SAS STUDIA SOLUTIONS 13127 VITROLLES	979 600	1 748 000	100,00	504 648
STUDIA AFRIQUE 99 TUNIS	8 333		66,00	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GENCAP 75008 PARIS	20 000		35,00	
SAS HOLDIMMO 75008 PARIS	1 465 660	543 342	14,79	154 985

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	5 297 364	5 297 364			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	68 208	68 208			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS STUDIA			
SIRET	5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 2 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
EUROPARC SAINTE VICTOIRE Batiment 7 le canet 13590 MEYREUIL			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	325 639
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W					Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET JULIEN ET ASSOCIES			
95 AVENUE DES LOGISSONS 13770 VENELLES			
Tél : 0442540622			
- du conseil :			
Tél :			
- de l'association agréée :			
Tél :			
- N° d'agrément de l'AA :			

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)
Montant des distributions							(e)
autres que celles visées en (a),							(f)
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)
							(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA

du 01/01/2017

Adresse EUROPARC SAINTE VICTOIRE 13590 MEYREUIL

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MONSIEUR GUERRIER JEAN CLAUDE DIRECTEUR DEVELOPPEMENT				23, AVENUE MONTILLEUL 64000 PAU			
2	MADAME NETTIT SOPHIE RESP SCE TRANSVERSES				13 13			
3	MADAME RENAUD CECILE DRH				13 13			
4	MONSIEUR BROUSSARD CYRIL				13 13			
5	MADAME RENEVOT CATHERINE				13 13			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	76 690			76 690				76 690
2	75 134			75 134				75 134
3	57 594			57 594				57 594
4	53 579			53 579				53 579
5	53 245			53 245				53 245
6								
7								
8								
9								
10								
**	316 242			316 242				316 242

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	8 838
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	11 276
Total	20 114

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	336 356	– de l'exercice 2017.. ⑩	
– de l'exercice précédent ⑩	313 466	– de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire SAS GENVALUE PRESIDENT	À MEYREUIL, le 26/02/2018 Signature ,
---	--

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STUDIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		EUROPARC SAINTE VICTOIRE 13590 MEYREUIL		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 2 0		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	661 358	AC	69 442	591 915
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	121 555	AG	77 160	44 394
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 190	AS	9 926	20 264
		Autres immobilisations corporelles	AT	350 289	AU	238 693	111 595
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	5 375 299	CV		5 375 299
		Créances rattachées à des participations	BB	19 657	BC		19 657
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	327 089	BI		327 089
TOTAL (II)		BJ	6 885 439	BK	395 223	6 490 216	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 177 389	BY	33 585	3 143 803
		Autres créances (3)	BZ	7 381 130	CA		7 381 130
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	615 691	CG		615 691	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	67 492	CI		67 492	
	TOTAL (III)	CJ	11 241 704	CK	33 585	11 208 118	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	22 656			22 656	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	18 149 800	1A	428 809	17 720 991	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	5 749 320
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>469 287</u>)		DA	469 287
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 745 165
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	38 224
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	440 737
	Report à nouveau		DH	(483 055)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	317 250
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	3 527 608
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	45 360
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	45 360
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	1 643 292
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 313 928
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	50 688
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	6 821 727
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 367 290
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	225 000
	Autres dettes		EA	720 523
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 572
TOTAL (IV)		EC	14 148 022	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17 720 991	
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	514 079

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	11 241 941	FH		FI	11 241 941	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	11 241 941	FK		FL	11 241 941	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	43 908	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 701	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 287 551	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 788
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 884		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	8 953 332		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	84 778		
Salaires et traitements*						FY	751 750		
Charges sociales (10)						FZ	383 853		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	167 611	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	1 500
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	873		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 349 374		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	938 177		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	21 153	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	21 153		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	184 230	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	184 230		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(163 077)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	775 100		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(17 095)	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	(17 095)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	438 310	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	438 310	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(455 405)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 444	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 291 608	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 974 358	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	317 250	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	43 908	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		45		
Dons, libéralités		100		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		339 295		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	661 358			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	111 960	KE		KF	9 595			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	30 190			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	59 054	KW		KX	116 100		
		Matériel de transport*				KY	36 000	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	92 096	LC		LD	47 037		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	187 150	LO		LP	193 329			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	4 814 591	8V		8W	580 365		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	240 621	IU		IV	86 467				
TOTAL IV				LQ	5 055 212	LR		LS	666 833				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 354 323	ØH		ØJ	1 531 116				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ	661 358	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	121 555	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	30 190	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers				IU		MM		MN	175 155	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	36 000	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	139 133	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	380 480	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	5 394 956	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	327 089	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	5 722 046	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	6 885 439	ØM			

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL	69 442	EM		EN	69 442	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	37 520	PF	39 640	PG		PH	77 160	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 080	QA	7 846	QB		QC	9 926	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	68 209	QE	21 352	QF		QG	89 561	
	Matériel de transport		QH	26 780	QI	7 200	QJ		QK	33 980	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	97 554	QM	17 597	QN		QO	115 152	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	194 623	QV	53 997	QW		QX	248 620	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	152 592	ØP	163 079	ØQ		ØR	395 223	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					27 187		Z9	4 531	Z8	22 656	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	45 360		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	45 360		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles			6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
- titres de participation			9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1)*			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	33 585		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	33 585		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	78 945		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 500	UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STUDIA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	19 657	UM		UN	19 657			
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	327 089	UV		UW	327 089			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	37 373		37 373					
		Autres créances clients	UX	3 140 016		3 140 016					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	800		800					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 282		2 282					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 286 276		1 286 276					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	103		103					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 091 668		342 348		5 749 320			
		Charges constatées d'avance	VS	67 492		67 492					
	TOTAUX			VT	10 972 759	VU	4 876 692	VV	6 096 067		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	1 643 292					1 643 292		
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	514 079		514 079				
			à plus d'1 an à l'origine	VH	2 799 848		1 002 532		1 797 316		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	50 031		50 031					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	6 821 727		6 821 727					
		Personnel et comptes rattachés	8C	160 151		160 151					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	143 810		143 810					
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	49 479		49 479					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	953 764		953 764					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	60 083		60 083					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	225 000				225 000			
		Groupe et associés (2)	VI	657		657					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	720 523		148 444		572 079			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	5 572		5 572					
TOTAUX			VY	14 148 022	VZ	9 910 335		2 594 395		1 643 292	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 643 292	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	835 028	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 317 250			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD						Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF						Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 19 131		XE 19 131		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA						(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI						Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 45		
	Amendes et pénalités		WJ		45				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7 2 444			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL						Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										- Plus-values nettes à court terme		WN			
										- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU						Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
										TOTAL I		WR 338 870			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)											2A	WW		
												XB			
												I6			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											WZ			
	Majoration d'amortissement*											XA			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)											PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG 664 509			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 664 509			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				XJ 325 639			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 325 639			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN							

SAS STUDIO

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	649 086	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	649 086	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	325 639	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	974 725	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SAS STUDIA</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(483 055)		Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE		
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(483 055)	
	TOTAL I			ØF	(483 055)		TOTAL II		ZH	(483 055)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail					J7			YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT	8 027 499	
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8			XQ	353 753	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	1 123	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	144 880	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES	1 472		ST	426 074	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	8 953 332	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	43 961	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS			9Z	40 817	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	84 778	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 912 217	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 833 310	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *								ØB	874 459	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1.15 %	
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
									ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA						Néant ☒	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA		Néant ☒ *			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3	56 289				56 289
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	11 241 941
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	11 241 941
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 701
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	43 908
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	45 610
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	5 673
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	8 618 041
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	873
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	8 624 588
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 2 662 962
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 662 962
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	11 241 941
Effectifs au sens de la CVAE		EY	18
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		/ / / / / / / /
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	18
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS STUDIA

ADRESSE (voie)

EUROPARC SAINTE VICTOIRE

CODE POSTAL

13590

VILLE

MEYREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

464 859

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

4 428

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

GENVALUE PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France)

829409648

% de détention

50.53

Nb de parts ou actions

237 162

Adresse :

N°

45

Voie

RUE de Courcelles

Code Postal

75008

Commune

PARIS 08

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

CABESTAN CAPITAL 2

N° SIREN (si société établie en France)

572037026

% de détention

47.31

Nb de parts ou actions

222 020

Adresse :

N°

47

Voie

RUE du Faubourg Saint-Honoré

Code Postal

75008

Commune

PARIS 08

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 1 8 0 4 8 1 5 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA

ADRESSE (voie) EUROPARC SAINTE VICTOIRE

CODE POSTAL 13590

VILLE MEYREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique Dénomination STUDIA TUNISIE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 60.00

Adresse : N° Voie

Code Postal 99 Commune TUNISIE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 790194856 % de détention 59.39

Adresse : N° 45 Voie RUE DE COURCELLES

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA INGENIERIE

N° SIREN (si société établie en France) 791975204 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie EUROPARC SAINTE VICTOIRE LE CANET

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA DIGITAL

N° SIREN (si société établie en France) 831498209 % de détention 90.00

Adresse : N° 4 Voie ROUTE DE VALBRILLANT

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination GENCAP

N° SIREN (si société établie en France) 514908870 % de détention 35.00

Adresse : N° 47 Voie AVENUE GEORGE V

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA SOLUTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 351413695 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie CENTRE TERTIAIRE MARSEILLE AEROPORT

Code Postal 13127 Commune VITROLLES Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination HOLDIMMO

N° SIREN (si société établie en France) 442058228 % de détention 14.79

Adresse : N° Voie 45, rue de Courcelles

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination STUDIA AFRIQUE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 66.00

Adresse : N° 16 Voie RUE DU LAC MARIOUT

Code Postal 99 Commune TUNIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS STUDIA
518048152 IS1

Au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	17 178

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	75 086
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	245 404
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

FICHE D'AIDE AU CALCUL

- Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS STUDIA EUROPARC SAINTE VICTOIRE Batiment 7 le canet 13590 MEYREUIL	51804815200020
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	245 404
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)	2	17 178
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	17 178
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	17 178
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)</i>	13	17 178
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	75 086
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>(ligne 12 du cadre II + ligne 15)</i>	16	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe <i>(totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)</i>	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]</i>	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

N° / Type / Libellé voie :

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

Pays :

STUDIA

SAS

EUROPARC SAINTE VICTOIRE

Batiment 7 le canet

13590 MEYREUIL

FRANCE

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

CONTINENTALE D'AUDIT



STUDIA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

STUDIA

Europarc Sainte-Victoire – Le Canet
13190 Meyreuil

Ce rapport contient 26 pages

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL : 01 55 65 15 55 - FAX : 01 55 65 15 58

STUDIA

Siège social : Europarc Sainte-Victoire – Le Canet – 13190 Meyreuil
Capital social : 469 287 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société STUDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STUDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 5 373 299 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, en prenant en compte les perspectives de rentabilité des activités concernées et en nous assurant du caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de



la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

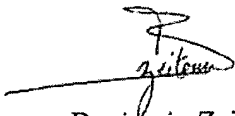


susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2018

Centinentalc d'audit



Benjamin Zeitoun
Associé

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Bilan Actif synthétique	2/55

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	661 359	69 443	591 916	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	121 555	77 161	44 394	74 537
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 191	9 927	20 264	
Autres immobilisations corporelles	350 289	238 694	111 596	71 982
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	5 375 299		5 375 299	4 814 591
Créances rattachées aux participations	19 658		19 658	
Autres immobilisations financières	327 089		327 089	240 622
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 885 440	395 224	6 490 216	5 201 731
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 177 390	33 586	3 143 804	1 897 914
Autres créances	7 381 131		7 381 131	2 006 183
Divers				
Disponibilités	615 692		615 692	225 959
Charges constatées d'avance (3)	67 492		67 492	22 179
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 241 704	33 586	11 208 119	4 152 235
Frais d'émission d'emprunt à étaler	22 656		22 656	
TOTAL GENERAL	18 149 801	428 810	17 720 991	9 353 966
(3) Dont à plus d'un an (brut)			5 749 320	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Bilan Passif synthétique	3/55

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	469 287	389 433
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 745 165	1 978 314
Réserve légale	38 224	38 224
Autres réserves	440 737	1 086 888
Report à nouveau	-483 056	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	317 250	-483 056
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 527 608	3 009 803
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	45 360	45 360
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 360	45 360
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	1 643 292	1 000 035
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 313 928	1 067 023
Emprunts et dettes financières diverses (3)	50 689	62 063
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 821 727	2 816 453
Dettes fiscales et sociales	1 367 291	987 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000	
Autres dettes	720 523	366 225
Produits constatés d'avance (1)	5 573	
TOTAL DETTES	14 148 023	6 298 803
TOTAL GENERAL	17 720 991	9 353 966
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 237 687	499 078
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 910 336	5 799 725
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	514 080	448 675
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Compte de résultat	4/55

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				83 628
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	11 241 941		11 241 941	7 643 451
Chiffre d'affaires net	11 241 941		11 241 941	7 727 079
Production stockée				-67 873
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 928
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			43 909	16 654
Autres produits			1 702	94
Total produits d'exploitation (I)			11 287 551	7 678 882
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 789	56 407
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 885	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 953 333	5 310 108
Impôts, taxes et versements assimilés			84 778	80 526
Salaires et traitements			751 751	1 373 364
Charges sociales			383 854	538 259
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 611	69 928
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 500	32 086
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			874	164
Total charges d'exploitation (II)			10 349 374	7 460 843
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			938 177	218 039
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			21 153	37 138
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			21 153	37 138
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			184 230	131 687
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			184 230	131 687
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-163 077	-94 548
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			775 100	123 491

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Compte de Résultat (suite)	5/55

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-17 096	
Total produits exceptionnels (VII)	-17 096	
Sur opérations de gestion	438 310	561 186
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 360
Total charges exceptionnelles (VIII)	438 310	606 546
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-455 406	-606 546
Impôts sur les bénéfices (X)	2 444	
Total des produits (I+III+V+VII)	11 291 609	7 716 020
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 974 359	8 199 076
BENEFICE OU PERTE	317 250	-483 056

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Règles et méthodes comptables	7/55

Désignation de la société : SAS STUDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 17 720 991 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 317 250 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Règles et méthodes comptables	8/55

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 17 984 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les retraites	9/55

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 866 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les effectifs et le DIF	10/55

Effectif

Effectif moyen du personnel : 18 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Actif immobilisé	11/55

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		661 359		661 359
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 960	9 595		121 555
Immobilisations incorporelles	111 960	670 954		782 914
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels		30 191		30 191
- Installations générales, agencements aménagements divers	59 054	116 101		175 155
- Matériel de transport	36 000			36 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 096	47 038		139 134
Immobilisations corporelles	187 151	193 330		380 480
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	4 814 591	580 366		5 394 957
- Prêts et autres immobilisations financières	240 622	86 468		327 089
Immobilisations financières	5 055 213	666 833		5 722 046
ACTIF IMMOBILISE	5 354 323	1 531 117		6 885 440

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Amortissement	12/55

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)		69 443		69 443
Autres immobilisations incorporelles (II)	37 424	39 640		77 161
Immobilisations corporelles				
Install. techniques, matériel et outillage industr		7 847		9 927
Install. générales, agencements et aménagement	21 106	21 352		89 562
Matériel de transport	26 780	7 200		33 980
Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 283	17 598		115 152
Total II	115 169	53 997		248 621
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	152 593	163 080		395 224

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur Immo incorporelles	13/55

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	591 916	20,00
Total	591 916	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Tableau des provisions	14/55

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	45 360			45 360
Provisions pour dépréciation	32 086	1 500		33 586
Total	77 446	1 500		78 946
Exploitation		1 500		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Variation détaillée des stocks:	15/55

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises Approvisionnements Production Production en cours				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des créances	16/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	19 658		19 658
Autres	327 089		327 089
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 177 390	3 177 390	
Autres	7 381 131	1 631 811	5 749 320
Charges constatées d'avance	67 492	67 492	
Total	10 972 760	4 876 693	6 096 067

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Echéances des dettes	17/55

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	1 643 292			1 643 292
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	514 080	514 080		
– à plus de 1 an à l'origine	2 799 848	1 002 532	1 797 316	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50 031	50 031		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 821 727	6 821 727		
Dettes fiscales et sociales	1 367 291	1 367 291		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	225 000		225 000	
Autres dettes (**)	721 181	149 102	572 079	
Produits constatés d'avance	5 573	5 573		
Total	14 148 023	9 910 336	2 594 395	1 643 292
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 643 292			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	835 029			
(**) Dont envers les associés	658			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Produits à recevoir & Charges constatées d'avance	18/55

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
FACTURE A ETABLIR		96 551
Créances clients et comptes rattachés		96 551
AVOIR A RECEVOIR		68 325
Etat – produits à recevoir CVAE		4 082
Divers – produits à recevoir	500	
Autres créances	500	72 407
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	500	168 958

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	64 928	22 179
CCA GENVALUE	2 565	
Charges constatées d'avance	67 492	22 179
Total général	67 492	22 179

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Charges à payer	19/55

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	389 433	79 854		469 287

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	5 123	4
Banque – Intérêts courus à recevoir	5 326	7 461
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	10 449	7 465
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	106 695	144 987
FAR GENVALUE	12 101	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 796	144 987
PROVISION P/ CONGES PAYES	58 292	116 685
REMUNERATION VARIABLE	28 239	25 465
Frais de déplacements	7 415	6 583
GENVALUE frais depl.	22	
CH.SOC. S/ PROVISION P/ CP	26 231	52 508
Charges sociales – charges à payer	12 708	
VERSEMENT COMITE ENTREPRISE	14 927	13 178
CHARGES REMUNERAT° VARIABLE		11 459
CAP TVTS	17 930	1 659
Etat – Taxe Apprentissage	5 946	9 961
ETAT – Formation Continue	8 745	19 945
ETAT – Effort construction	3 935	6 592
Formation continue GENVALUE	727	
Taxe ADESATT CAP		293
Taxe Apprentissage GENVALUE	696	
Taxe foncière CAP		88
CHARGES A PAYER GENVALUE	12 965	
Dettes fiscales et sociales	198 778	264 416
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	328 024	416 869

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur le compte de résultat	22/55

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
TOTAL		

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	
Dons, libéralités	100	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	339 296	
TOTAL	339 441	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur engagements financiers	23/55

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR ENCOURS CLIENT	2 491 973
Autres engagements donnés	2 491 973
Total	2 491 973
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les immobilisations financières	26/55

Immobilisations financières

Titres immobilisés :

Les titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition.

À chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés.

Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions ;
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2017	Notes sur les immobilisations financières	27/55

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
STUDIA TUNISIE 99 TUNISIE	4 545		60,00	
SAS STUDIA CONSEIL 75008 PARIS	1 011 896	234 760	59,39	27 688
SAS STUDIA INGENIERIE 13590 MEYREUIL	745 127	-73 317	100,00	-73 261
SAS STUDIA DIGITAL 13590 MEYREUIL	500 000	-11 860	90,00	-11 860
SAS STUDIA SOLUTIONS 13127 VITROLLES	979 600	1 748 000	100,00	504 648
STUDIA AFRIQUE 99 TUNIS	8 333		66,00	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GENCAP 75008 PARIS	20 000		35,00	
SAS HOLDIMMO 75008 PARIS	1 465 660	543 342	14,79	154 985

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	5 297 364	5 297 364			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	68 208	68 208			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

16

17

18

19

20

21

22

23

CONTINENTALE D'AUDIT



STUDIA

Rapport spécial
du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017
STUDIA
Europarc Sainte-Victoire – Le Canet
13190 Meyreuil
Ce rapport contient 2 pages

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL : 01 55 65 15 55 - FAX : 01 55 65 15 58

STUDIA

Siège social : Europarc Sainte-Victoire – Le Canet – 13190 Meyreuil
Capital social : 469 287 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

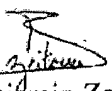
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'avis de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Paris, le 13 juin 2018

Continental d'audit


Benjamin Zeitoun
Associé



STUDIA
Société par actions simplifiée
Au capital de 469 287 €
Siège social : ZI Rousset – 605 Avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET
518 048 152 RCS AIX EN PROVENCE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 JUILLET 2018

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

L'assemblée générale décide que le mandataire social aura droit en rémunération à hauteur de 1 200 000 € dont la ventilation entre les entités juridiques se fait pour 50% en fonction du Chiffre d'Affaires et 50% en fonction du nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein).

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 317 250 euros de la manière suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice : 317 250 euros

Affectation

Au compte « Autres Réserves » soit : 317 250 euros

Solde du compte « Autres Réserves » : 757 987 euros

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

STUDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 469 287 €
Siège social : 605 Avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET
518 048 152 R.C.S. AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 9 JUILLET 2018

Le 9 juillet deux mille dix-huit à 11h30, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique et par courrier recommandé en date du 25 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Commissaires aux comptes convoqués à l'assemblée par courrier recommandé le 25 juin 2018 :

➤ CONTINENTALE D'AUDIT – 22 Place du Général Catroux – 75 017 PARIS est absent et excusé.

Monsieur Olivier DELAFARGUE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Messieurs Didier QUELO et Marc CHARRY présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Sophie NETTIT.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 247 267 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président
- le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

 DG

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3/ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- 4/ Rémunération du mandataire social ;
- 4/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président,
- 5/ Affectation du résultat ;
- 6/ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 247 267 voix contre 247 267

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

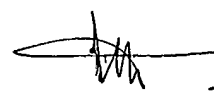
L'assemblée générale décide que le mandataire social aura droit en rémunération à hauteur de 1 200 000 € dont la ventilation entre les entités juridiques se fait pour 50% en fonction du Chiffre d'Affaires et 50% en fonction du nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 247 267 voix contre 247 267

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 317 250 euros de la manière suivante

 **DP**

Origine

Bénéfice de l'exercice : 317 250 euros

Affectation

Au compte « Autres Réserves » soit : 317 250 euros

Solde du compte « Autres Réserves » : 757 987 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 247 267 voix contre 247 267

QUATRIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

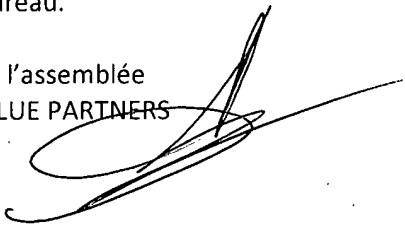
L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 247 267 voix contre 247 267

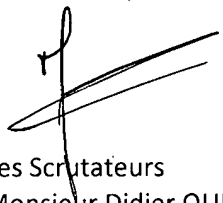
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

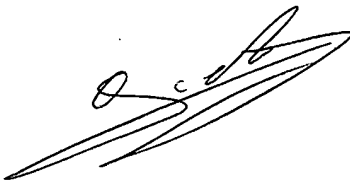
Le Président de l'assemblée
Société GENVALUE PARTNERS



La secrétaire
Madame Sophie NETTIT



Les Scrutateurs
Monsieur Didier QUELO



Monsieur Marc CHARRY

